
CONDITIONS PARTICULIERES MOBILE

1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après « CP ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire propose au Client son Service Mobile.

2. Documents contractuels

Les présentes Conditions Particulières font partie intégrante du Contrat tel que défini aux Conditions Générales de Service auxquelles elles se rattachent.

3. Description du service

Le Prestataire fournit au Client, au titre du Service, un service de communications électroniques Voix et/ou SMS/MMS, et/ou données mobile permettant au Client, au moyen d'une carte SIM, d'émettre et de recevoir des communications à partir d'un équipement compatible.

L'ensemble des éléments constituant le Service, les éventuelles options supplémentaires souscrites par le Client, et les équipements compatibles font l'objet d'une description détaillée dans la Proposition commerciale et dans le Bon de Commande.

4. Modifications du service

Le Client peut demander au Prestataire d'augmenter le volume de données mobile souscrit.

Toute augmentation est définitive jusqu'à la fin du contrat initial.

Si cette augmentation de volume de données mobile peut être réalisée, elle sera formalisée par la signature d'un avenant et prend effet à la date de mise à disposition du Service modifié et aux conditions du nouveau Service.

Le Client ne pourra pas demander au Prestataire de diminuer le volume de données mobile souscrit ou le volume de données mobile augmenté.

5. Conditions techniques

Le Service est fourni au moyen d'une carte SIM ou eSIM.

-- FIN DES CONDITIONS PARTICULIERES MOBILE

-